



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide du logement à destination des personnels de l'académie de Nantes



Vous recherchez un logement à louer ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

 Vous pouvez orienter vos recherches vers le PARC SOCIAL : les bailleurs sociaux louent des logements HLM à prix modérés et octroyés selon des critères de ressources et suivant votre situation familiale. Pour vérifier votre éligibilité : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R58729>

Pour bénéficier de leurs offres de logements, **et si vous êtes éligible à l'accès au logement social**, il est nécessaire d'effectuer une demande sur un site unique qui regroupe l'ensemble des bailleurs par département que vous aurez sélectionné : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

Vous obtiendrez alors **un numéro unique départemental** * (NUD) à conserver précieusement. Il constitue une preuve du dépôt de votre demande.

Après ces démarches, un logement social peut donc vous être proposé par un bailleur social après étude de votre dossier en commission d'attribution. Vous êtes en droit de l'accepter ou de le refuser.

 Si vous ne rentrez pas dans les critères du logement social, d'autres dispositifs existent au sein de notre académie :

Logements contingentés	CDC habitat	Les établissements scolaires
5 % des logements sociaux locatifs sont réservés aux fonctionnaires, par les préfets de chaque département. Pour y prétendre, il faut se référer à chaque procédure départementale : ETNA : https://www.ac-nantes.fr/installation-et-logement-122011 * Votre NUD* vous sera demandé	Le rectorat de Nantes bénéficie de conventions de réservations de 33 logements (sociaux ou intermédiaires) avec le bailleur social CDC Habitat (situés principalement dans le 44 et le 49). Pour accéder aux offres de logements, il faut se référer : ETNA : https://www.ac-nantes.fr/installation-et-logement-122011 * Votre NUD* vous sera demandé	Certains établissements peuvent mettre à disposition des chambres ou des logements selon leurs disponibilités et suite à l'accord du Conseil d'administration. Vous pouvez prendre l'attache du service de gestion de votre établissement d'affectation et des établissements voisins * pas besoin du NUD*

 Des plateformes nationales d'annonces de logements réservées aux agents de la fonction publique comme :

- **LocAgent** : <https://locagent.fr/>

- **IMMO FONCTIONNAIRE** : <https://immo-fonctionnaire.fr/>

La Section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) peut vous accompagner dans vos recherches de logement pérenne, temporaire ou d'urgence.

Informations sur leurs dispositifs : <https://srias-paysdelaloire.fr/dispositifs/logement/>

 Enfin, LE PARC LOCATIF PRIVÉ peut également vous permettre d'accéder à un logement. Les annonces de particuliers à particuliers sont nombreuses, n'hésitez pas à consulter les sites internet.

Exemple de sites (liste non exhaustive) :

<https://www.pap.fr/>

<https://www.seloger.com/>

<https://www.leboncoin.fr/>

locservice.fr

Les agences immobilières et les notaires proposent également des annonces.

Vous retrouverez l'ensemble des informations et des dispositifs sur la location et/ ou l'accession sur le site **Le portail logement des agents de la fonction publique** :

<https://www.logement.fonction-publique.gouv.fr/vous-aider-trouver-un-logement>

Des aides possibles

- **L'aide à l'installation des personnels (AIP et AIP ville) et l'aide à une nouvelle affectation de l'Académie de Nantes**

L'AIP, L'AIP ville, l'ASIA « Aide à une nouvelle affectation » répondent à des critères d'octroi selon votre situation professionnelle et selon votre affectation :

<https://www.ac-nantes.fr/installation-et-logement-122011>

- **L'indemnité forfaitaire de changement de résidence (IFCR)**

L'indemnité forfaitaire de changement de résidence est à solliciter auprès de la DSDEN de rattachement pour les personnels du 1^{er} degré et auprès de la DBF1 pour les agents du second degré.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1389>

- **Le prêt à l'installation CSF**

Le prêt à l'installation CSF est une offre de prêt bonifié pour une première ou nouvelle affectation (les montants sont variables) <https://www.csf.fr/offre-education-nationale-1>

- **Le prêt à l'installation MGEN-CASDEN**

Le prêt à l'installation MGEN-CASDEN aide à financer les dépenses liées à l'installation dans votre habitation : <https://www.mgen.fr/offres-assurance-immobilier/prest-installation/>

Autres aides d'accès au logement

- **Les aides personnelles au logement de la CAF :**

La caisse d'allocations familiales de votre département de résidence peut vous octroyer une aide dès votre entrée dans le logement. Il vous faut déposer une demande sur leur site en vue de son étude :

<https://www.caf.fr/>

3 types d'aide personnelle au logement en fonction de votre situation :

Allocation personnalisée au logement (APL)	Allocation logement familial (ALF)	Allocation logement social (ALC)
Destinée aux locataires de logements neufs ou anciens qui ont fait l'objet d'une convention entre l'état et le propriétaire.	Destinée aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier de l'APL et selon votre situation familiale	Destinée aux locataires qui ne peuvent bénéficier de l'APL ou ALF

Sources : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31864>

Simulateur de la CAF :

<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetdemarches/mesdemarches/faireunesimulation/lelogement#/preparation>

- **L'aide pour un garant :**

La garantie VISALE est une caution locative accessible aux agents publics de moins de 30 ans :

https://www.visale.fr/wp-content/uploads/2024/09/fiche-visale_locataire_dec25.pdf



Vous avez des questions

La gestion des aides sociales d'initiative académique (ASIA) en faveur des personnels de l'Académie de NANTES est mutualisée au sein du service académique action sociale (SAAS).

Vous pouvez joindre les gestionnaires des prestations sociales du SAAS selon votre département d'affectation : <https://www.ac-nantes.fr/annuaire-action-sociale>

Vous pouvez consulter leur site où vous retrouverez des informations en matière d'installation et de logement mais aussi toutes les prestations d'action sociale (ASIA et PIM) :

<https://www.ac-nantes.fr/actions-et-prestations-sociales-122005>

Vous pouvez également contacter **le service social en faveur des personnels** (SSFP) de l'académie de Nantes :

Présents sur les cinq départements de la Région Académique des Pays de la Loire, les assistants de service social en faveur des personnels de l'Éducation nationale sont à votre disposition pour répondre à vos questions, vous conseiller et vous accompagner si vous rencontrez des difficultés professionnelles et/ou personnelles.

Vous retrouverez leurs coordonnées selon votre lieu d'affectation :

<https://www.ac-nantes.fr/service-social-des-personnels>

L'assistant de service social est tenu au secret professionnel.